

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mai, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Corconne au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 21 avril 2026

Date d'affichage : le 21 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 44

Votants : 44 + 5 = 49

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 6

Absent : 1

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CUENOT Samuel, CASTANON Philippe, Mme ROCHE Michèle-Catherine, MM. FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M. MARTINEZ Aurélien, Mme REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. ALLEN Cédric à M. MARTINEZ Aurélien

M. DELORME Jean-Martin à M. DAUTHEVILLE Jacques

M. TORTOSA Bruno à M. TRINQUIER Gilles

M. SALA Michel à M. Rémy MENVIEL

Absents excusés : MM. FURESTIER David, BARON Jérôme, Mme MEUNIER Hélène, MM. WITSCHGER Olivier, SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique

Absent : M. MONEL José

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h05

Délibération n°099/2026 : Désignation délégués SAFER Occitanie

Fabien CRUVEILLER indique qu'il est proposé au Conseil communautaire la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de la commission locale de la SAFER Occitanie. Le département du Gard est organisé en 6 commissions locales (cf. carte SAFER). Le territoire Piémont Cévenol faisant partie de la commission locale Salavès-Sommiérois-Vaunage. Aucune contribution financière n'est demandée.

Il précise que la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) anime des commissions locales chargées d'examiner les problématiques foncières et d'aménagement des territoires ruraux.

Ces commissions se réunissent avant chaque Comité Technique Départemental (CTD), soit environ huit fois par an. Elles permettent notamment l'examen des projets des candidats en concurrence et d'émettre un avis consultatif contribuant aux décisions prises par le comité technique départemental.

Il ajoute que par courrier en date du 16 avril 2026, la SAFER Occitanie a sollicité la Communauté de communes du Piémont Cévenol afin de procéder à la désignation de ses représentants élus au sein de la commission locale de Salavès-Sommiérois-Vaunage.

Conformément à cette demande, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes du Piémont Cévenol au sein de la commission locale de la SAFER Occitanie – secteur Salavès-Sommiérois-Vaunage.

Par ailleurs, les délégués désignés devront respecter la charte de gouvernance ainsi que le règlement intérieur, notamment au titre 4 des commissions locales de la SAFER.

Fabien CRUVEILLER appelle à candidature. Les candidatures sont les suivantes :
Lionel JEAN et Cyril MOH

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes du Piémont Cévenol et notamment la compétence développement économique,
Considérant que la Communauté de communes est membre de la commission locale Salavès-Sommiérois-Vaunage,
Considérant le courrier de la SAFER relatif à la demande de désignation des délégués pour la communauté de communes du Piémont Cévenol,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de désigner Monsieur Lionel JEAN en qualité de délégués titulaire et Monsieur Cyril MOH en qualité de suppléant au sein de la commission locale de Salavès-Sommiérois-Vaunage de la SAFER Occitanie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.




Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 29.05.26
- de la publication : 29.05.26

